

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 22 février 2016 à 18 h 15 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Gilles Ducharme

Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Refinancement du règlement d'emprunt 260-2010 – Emprunt par billet;
2. Financement pour l'emprunt de 788 300 \$ par billet – règlement 260-2010;

23-02-2016

1. **Refinancement du règlement d'emprunt 260-2010 – Emprunt par billet**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité du canton de Roxton accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 788 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 260-2010. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

75 100 \$	2,4100 %	1 ^{er} mars 2017
77 300 \$	2,4100 %	1 ^{er} mars 2018
79 300 \$	2,4100 %	1 ^{er} mars 2019
81 400 \$	2,4100 %	1 ^{er} mars 2020
475 200 \$	2,4100 %	1 ^{er} mars 2021

QQUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

24-02-2016

2. **Financement pour l'emprunt de 788 300 \$ par billet – règlement 260-2010**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Roxton souhaite emprunter par billet un montant total de 788 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
260-2010	297 200 \$
260-2010	491 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Conrad Daviau,
appuyé par Madame Diane Ferland
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 788 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 260-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou leur remplaçant;

QUE les billets soient datés du 1^{er} mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

2017	75 100 \$
------	-----------

2018	77 300 \$
2019	79 300 \$
2020	81 400 \$
2021	83 500 \$(à payer en 2021)
2021	391 700 \$ (à renouveler)

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du canton de Roxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 260-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

25-02-2016

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 26.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Denyse Viens
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
